

**PROCES-VERBAL
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE – COMITE DE PILOTAGE****Séance commune
DE L'EUR ODYSSEE DU MARDI 7 OCTOBRE 2025***Adopté en COSP du 30 janvier 2026**Adopté en COPIL du 6 mars 2026****Séance tenue en présentiel***Etaient invité.e.s :**COSP - MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE**

Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT, Arnaud BARTOLOMEI (départ à 16h00), Christian RINAUDO (à partir de 16h00), Isabelle MILHABET, Valérie DALL'O, Sébastien GUINET, Fayna AIT CHELLOUCHE, Johane GAUTHIER (départ 17h45)

Avaient donné procuration

Martine REGERT & Frédéric COUSTON à Julien ANDRIEU, Christian RINAUDO (jusqu'à 16h00) & Quentin MEGRET à Fanny VERKAMPT

COPIL - MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT, Lionel GOURICHON, Barbara MEAZZI, Jacques ARASZKIEWEZ, Isabelle PIMOUGUET-PEDARROS, Emilie GERBIER, Isabella FERONI (arrivée à 16h00)

Avaient donné procuration

Véronique MAGRI à Jacques ARASZKIEWEZ, Laurent FOURNIER & Céline BARRIOL/Bruno DE CARA à Fanny VERKAMPT, Dennis FOX & Christophe CHARLIER à Julien ANDRIEU, Gilles FRIGOLI à Isabella FERONI (à partir de 16h00)

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Myrina MEUNIER (jusqu'à 16h45) / Equipe ODYSSEE : Monique VERRIERE (secrétaire de séance)

Invité : Franck CUSUMANO (Conseiller Qualité hygiène, Sécurité et environnement, Assistant de prévention – Campus CARLONE)

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Géraldine BOZEC, Auréade HENRY, Karine EMSELLEM, Benoît DERIJARD, Jean Mathieu JEANNARD, Lucie BARGEL, Stéphane BOUISSOU, Elodie BRICHE, Jean-Luc PLO, Federica INFANTINO, Jules LEPOUTRE, Laurent FOURNIER, Agnès JEANJEAN, Sandrine BONNARDIN, Lydie DUSSOL, Germain BUTAUD, Nicolas VIAUX, Jennifer BASTART, Diego MORENO, Silvia MARZAGALLI, Fabrice DECOUPIGNY, Sandra PEREZ, Nassima KIRECHE, Aurélia FERRARIS, Edith GALY, Marie LESCLINGAND, Emmanuel TRIC, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Yannick RUMPALA, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Nicolas PELISSIER, Claudine BATAZZI, Serge QUILIO, Nassima KIRECHE

ORDRE DU JOUR**Ordre du jour :**

- 1. Point sur les salles et emplois du temps**
- 2. Changement des responsables de formations rattachés à l'EUR ODYSSEE (vote COPIL)**
- 3. Budget 2026**

M. Julien ANDRIEU ouvre la séance à 15 heures et rappelle l'ordre du jour.

1. Point sur les salles et emplois du temps

La direction de l'EUR a convié M. Franck CUSUMANO, Conseiller Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement - Assistant de prévention du campus Carlone, à intervenir dans le cadre de cette réunion.

Après une brève présentation, M. Franck CUSUMANO rappelle que sa mission principale est d'assurer la sécurité des usagers du campus. Il présente à cette occasion un PowerPoint détaillant les consignes de sécurité et les procédures d'évacuation.

(Disponible auprès de : franck.cusumano@univ-cotedazur.fr).

M. Franck CUSUMANO indique que trois exercices d'évacuation sont programmés chaque année. Le premier, prévu début novembre, concernera le bâtiment principal. Deux autres exercices suivront, respectivement à l'extension et à la bibliothèque universitaire. L'ensemble des personnels et des étudiants seront informés en amont par courriel.

Interrogé sur la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments, M. Franck CUSUMANO se veut rassurant. Il précise que des évaluations périodiques sont réalisées par des organismes agréés. La commission de sécurité de l'établissement procède à des contrôles réguliers. Les zones potentiellement concernées ont été identifiées et sécurisées. Le campus répond pleinement aux normes en vigueur.

Une question est également soulevée concernant le fonctionnement des ascenseurs du campus.

M. Arnaud BARTOLOMEI revient sur le courriel envoyé à la communauté enseignante le 10 septembre dernier, précisant la réduction des capacités d'accueil des salles de cours afin de se conformer à la réglementation ERP (Établissements Recevant du Public). Ces ajustements visent à garantir la sécurité des usagers et une évacuation rapide en cas d'incident. Les nouvelles capacités sont entrées en vigueur le 1er septembre 2025. Dans ce courriel il est précisé qu'en cas d'incident, une surcharge d'effectif pourrait engager leur responsabilité. Certains enseignants expriment leur désaccord sur cette responsabilité si la cellule de gestion des salles, leur attribue une salle inadéquate au regard des inscriptions. Il est suggéré que la cellule de gestion des salles veille à une attribution cohérente des espaces en amont. Par ailleurs, les enseignants ne doivent pas accepter d'étudiant.es non inscrit.es dans le groupe TD si la capacité de la salle TD ne le permet pas.

M. Franck CUSUMANO explique qu'effectivement cette année sont intervenus conjointement le changement de numérotation des salles et l'application stricte de la réglementation liée aux capacités d'accueil. Il rappelle cependant que les emplois du temps sont saisis en fonction des capacités/effectifs de l'année précédente. En cas de problème, un changement de salle peut être demandé par les intervenants auprès de la cellule de gestion des salles très réactive.

D'une manière générale, la problématique des salles est un phénomène récurrent auquel s'ajoute le problème du matériel. Il est souligné que ces problèmes ne doivent pas incomber aux enseignants, qui ne devraient pas perdre de temps à gérer ces aspects. M. Sébastien GUINET précise que le mois de septembre est souvent une période d'ajustement, notamment en raison des inscriptions tardives. Il observe que la tension sur les salles est plus marquée du mardi au jeudi. Mme Isabelle MILHABET propose d'encourager une meilleure répartition des cours sur la semaine, du lundi au vendredi. Elle interroge également sur la mise en place de badges pour accéder aux salles. M. Franck CUSUMANO indique que le projet existe, mais qu'il demeure coûteux à ce stade.

Interrogées, les représentantes étudiantes confirment les difficultés évoquées. Elles évoquent notamment une surcharge dans les salles, des changements de campus mal coordonnés et globalement des infrastructures inadéquates à un bon fonctionnement (manque de prises par exemple).

2. Changement des responsables de formations rattachés à l'EUR ODYSSEE (vote COPIL)

Rappel des statuts de l'EUR : « Les responsables de formation sont nommé-e-s par le directeur ou la directrice de l'EUR et après avis des membres du COPIL ».

L'ensemble des membres du COPIL a pu prendre connaissance du changement de responsabilité envisagé au sein de la double licence philosophie-psychologie pour 2025/2026.

Mme Céline BARRIOL a été élue au sein du département de psychologie pour cette responsabilité.

Double-licence	2024/2025	A partir de 2025/2026	Observations
Philosophie-Psychologie	/	Mme Céline BARRIOL Pour la Psychologie	En co-responsabilité avec Mme Mélanie PLOUVIEZ (Philosophie)

**Les membres du COPIL émettent un avis FAVORABLE à l'UNANIMITE
en faveur de la nomination de Mme Céline BARRIOL (Psychologie)**

3. Budget 2026

M. Julien ANDRIEU et Mme Fanny VERKAMPT indiquent avoir voulu réunir les deux instances de l'EUR pour un point d'information sur la situation budgétaire de l'université. En effet, la gouvernance d'Université Côte d'Azur organise, depuis quelques semaines et ce, jusqu'à novembre, des réunions avec les directions de composantes pour préparer le budget 2026, en particulier pour choisir des pistes d'économies. Ce cycle de discussions est animé par le VP en charge du Conseil d'Administration, des Moyens et du Patrimoine- Stéphane Azoulay, éventuellement en présence d'autres VP.

Un échange avec les représentants de la communauté ODYSSEE s'avérerait donc importante. Pour nourrir la discussion M. Julien ANDRIEU et Mme Fanny VERKAMPT proposent de présenter successivement :

- Le Diagnostic économique IGESR (Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche)
- Le Contrat Objectif Moyen Performance (COMP)
- Le retour sur les échanges avec le VP Moyens et le VP Formation

L'objectif étant de donner des informations pour permettre une discussion visant à asseoir la position de la direction de l'EUR lors des futures réunions avec la gouvernance.

La gouvernance mène de concert des discussions qui touchent deux échelles de temps :

- Les pistes d'économies avec effet immédiat pour le budget 2026 et le renflouement du fonds de roulement,
- Les pistes d'économies structurelles envisageables sur plusieurs années.

➤ **Le Diagnostic économique IGESR**

La direction a fait un rappel des préconisations temporaires des inspecteurs de l'IGESR dont le rapport définitif n'a pas encore été diffusé. Il est indiqué que l'université n'a pas l'obligation de mettre en œuvre les recommandations spécifiques fournies par l'IGESR, mais elle ne saurait en ignorer la portée. L'université doit montrer qu'elle s'engage dans des actions visant à améliorer sa santé budgétaire.

➤ **Le Contrat Objectif Moyens Performance (COMP)**

A la différence du budget 2025 qui correspondait à un « petit » COMP, le budget 2026 pourrait s'inscrire dans le cadre d'un « grand » COMP (COMP intégral, ou COMP au premier euro). En effet, les Régions PACA et GRAND AQUITAINE sont choisies comme régions tests. Cette évolution reste incertaine, dépendant de la politique nationale, et pourrait s'accompagner ou non d'une augmentation de la SCSP (subventions pour charge de service public).

Calendrier

Le calendrier budgétaire s'articule autour de plusieurs étapes clés. Les réunions techniques avec les composantes sont en cours jusqu'au 17 octobre, en parallèle d'un travail sur un modèle économique à déterminer d'ici fin octobre. Les décisions d'arbitrages de la gouvernance seront notifiées aux composantes fin novembre 2025. Le processus se conclura par le vote final du budget, prévu le 15 décembre 2025.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement représente une trésorerie généralement disponible, mais qui reste plutôt limitée dans son utilisation. En cas de crise, il est possible d'y puiser des ressources. Pour éviter toute mise sous tutelle, il est essentiel d'augmenter ce fonds de roulement.

Pour rappel, le budget 2025 nécessitait 19,7 millions d'euros de prélèvement sur le fonds de roulement (en raison notamment de l'augmentation des charges liées au CAS pension, GVT, etc.). Avec seulement 12,6 millions d'euros disponibles l'établissement a dû effectuer de nombreux arbitrages financiers, tels que :

1. Revalorisation du coût support pour les formations en alternance
2. Suppression des exonérations des droits différenciés pour les nouveaux entrants (rentrée 25/26)
3. Prélèvement supplémentaire de 5 % des ressources propres sur toutes les composantes et structures
4. Non utilisation du reliquat CFA 22/23 sans nouvelle dépense
5. Réduction de 50 % de l'enveloppe intéressement
6. Réduction de 10 % des budgets des services centraux et communs
7. Réduction de 10 % des crédits recherche

Ces arbitrages pourraient être reconduits en 2025-2026, avec – toujours au conditionnel – une possible augmentation de certains d'entre eux. Or, ces évolutions ont un impact direct sur le budget de notre EUR. Nous aborderons ce sujet lors d'une prochaine réunion spécifiquement consacrée au budget de la composante. Il est important de garder à l'esprit que, parmi les différentes options évoquées lors des réunions, ces arbitrages sont les seuls à produire des effets à court terme.

Les autres pistes, discutées avec le VP Formation, relèvent quant à elles d'une temporalité à moyen ou long terme.

➤ **Echanges avec les VP**

Plusieurs pistes d'économie ou d'augmentation de ressources sont en cours de réflexion.

- Sur les ressources humaines : Une campagne blanche intégrale permettrait 1,5 millions d'euros d'économie mais avec des disparités entre les corps. Cette option a été écartée par la Présidence.
- Sur les droits différenciés : Ils n'ont concerné que les étudiants entrants de L1 et M1 et n'ont pas générés les ressources annoncées car ces dernières étaient calculées sur les 5 années. Un travail est engagé avec la VP RI et les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) pour une nouvelle délibération début 2026 en vue de fixer des objectifs quantitatifs, envisager une flexibilisation sur les exonérations et la possibilité de bourses.
- Sur les frais d'inscription : le montant des frais d'inscription est contrôlé par le Conseil d'Etat.

Pour répondre aux besoins pédagogiques, l'université doit recourir à 170.000 heures complémentaires (soit 10 millions d'euros) dont une majorité confiée à des vacataires ce qui appelle à avoir une réflexion sur le pilotage de l'offre de formation, comme suit :

- **Pilotage de l'offre de formation**

Il est rappelé que l'université présente un niveau de dépenses significativement supérieur aux autres IDEX en termes d'heures EqTD, reflétant une grande diversité disciplinaire et un volume élevé d'inscriptions étudiantes. Le VP Formation a présenté une estimation indiquant que la réduction de 5 % du volume total d'heures EqTD (passant de 400 000 à 375 000 heures EqTD) constitue l'un des leviers possibles pour tendre vers un équilibre financier (ordre de grandeur : 20 formations de masters).

- **Diplôme et certificat universitaires**

L'université compte actuellement 180 DU et CU, dont certains présentent un déficit financier. Le total des heures complémentaires mobilisées pour ces formations s'élève à 9.000 heures. Il est recommandé de procéder à un resserrement stratégique de l'offre, tout en travaillant sur une révision des tarifs afin d'accroître les recettes, tout en maintenant l'attractivité et la compétitivité des formations. Selon les estimations présentées, si l'ensemble des DU et CU atteignaient le nombre d'inscriptions prévu au tarif d'inscription initialement défini dans les projets de création, cela représenterait un gain potentiel de 4 millions d'euros pour l'université.

- **Capacités d'accueil et seuil de dédoublement**

En complément du travail déjà engagé sur les capacités d'accueil en L1 et M1, une réflexion est ouverte concernant la mise en place de capacités d'accueil en L2 et L3. Cette démarche vise à mieux anticiper les projections d'effectifs et à définir les orientations souhaitées quant à l'accueil des étudiants sur l'ensemble des trois années de licence. Les échanges ont également porté sur la nécessité de construire une politique plus lisible et visible en matière de seuils de dédoublement, en distinguant des seuils différenciés entre la L1 et les niveaux L2-L3.

- **Formations "fragiles"**

Il est rappelé que le Ministère dispose d'un système d'information, le "Quadrant", permettant d'identifier les formations présentant des indicateurs inférieurs à la moyenne nationale en matière de taux de réussite, d'insertion professionnelle, etc... UniCA a engagé un travail d'affinage de ces données afin d'obtenir une vision plus précise de la situation de ses formations. UniCA prendra des décisions courant février-mars 2026 concernant certaines formations au vu du carnet de santé.

Options réfléchies par les autres établissements IDEX

- Baisse de 15 à 20 % des capacités d'accueil sur ParcoursSup,
- Fermeture de groupes TD/CM avec une très forte optimisation (ex : ouverture d'une option sur 2 ou 3),
- Ouverture d'un parcours master tous les 2 ans en alternance avec un autre parcours master.

• Dernières pistes d'économies évoquées sur les postes importants de dépenses

Sur les fournitures d'enseignement, administratives, carburant, documentation (bibliothèque), autres frais divers, mission/déplacement, réception, divers (cadeaux/goodies), poste, autres charges spécifiques (dont bourses).

Des échanges sont à venir avec la DRH et la VP RH : la part RH représente 80 % du budget de l'université.

M. Julien ANDRIEU ouvre la discussion en proposant de réfléchir à différentes possibilités :

- Demander à la direction des finances de chiffrer des hypothèses issues des échanges
- Discuter de "lignes rouges" et de pistes de réflexion
- Laisser la gouvernance décider

Mme Isabelle MILHABET prend la parole. Elle souligne que la présidence souhaite renforcer l'implication des composantes dans le processus décisionnel. Elle estime intéressant de disposer d'informations et de pouvoir en débattre, tout en notant un certain décalage entre l'objectif affiché de participation et les modalités réelles de gouvernance d'un grand établissement. Si la conduite des politiques reste en grande partie assurée par les pairs, la composition du conseil d'administration limite l'impact de cette participation. Contribuer à la gestion implique également d'en assumer la responsabilité et ici celle d'appauvrir encore les moyens de l'activité académique. Elle regrette en effet que la seule orientation proposée soit centrée sur la réalisation d'économies, alors même que les ressources demeurent insuffisantes dans des secteurs essentiels.

Les membres conviennent de la nécessité de réaliser des économies, tout en exprimant des inquiétudes sur leurs conséquences pour la qualité des formations et le fonctionnement de l'université :

- ⇒ Il est effectivement intéressant de travailler sur la rentabilité des diplômes et certificats d'établissement.
- ⇒ En ce qui concerne les capacités d'accueil, bien que les discussions soient déjà entamées pour la première année de licence, il faut rester vigilant sur sa systématisation et ne pas fermer des portes à des étudiants en formation continue par exemple.
- ⇒ Réduire le nombre d'option pourrait être une source d'économie mais au détriment de la qualité de la formation.
- ⇒ L'idée d'ouvrir un master une année sur deux est rejetée.
- ⇒ Sur la réduction des heures complémentaires envisagée, il faut tenir compte du problème lié au recrutement des vacataires selon les disciplines et pour les enseignants du second degré.
- ⇒ Une économie pourrait se faire sur la charge administrative des enseignants-chercheurs qui déplorent une perte de temps due à leur accroissement. En effet, des tâches qui pourraient être réalisées par des agents administratifs et qui le sont par des E-C au salaire important constituent une forme de surcoût.



- ⇒ Tous les membres s'accordent à dire que des réductions des dépenses courantes sont envisageables, telles que faire un effort sur les goodies, les missions, la renégociation de certains marchés, le recours au distanciel pour les visites en entreprises lorsque cela est possible, ...
- ⇒ Il conviendrait aussi de revoir le coût de fonctionnement des services administratifs pour éviter les doublons par exemple.
- ⇒ Si la dotation aux laboratoires est l'une des cibles d'économie, le plafonnement des dotations des grands laboratoires serait une meilleure politique qu'une même réduction (ex : 10 %) pour tous les laboratoires.
- ⇒ Il conviendrait de retrouver un meilleur équilibre de répartition entre les grandes et les petites structures plus ou moins bien dotées (composantes, laboratoires, etc...).

Plusieurs membres regrettent un manque de vision globale pour l'avenir de l'université, marquée par un statu quo, alors que les écoles privées se multiplient.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Julien ANDRIEU remercie les membres et lève la séance à 18 heures 15.

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Société et Environnement
Directeur
Julien ANDRIEU